

# L'accès des PME aux financements : une question de ressources mais aussi de capacités

---

**Par Grégoire Chauvière Le Drian et Hervé Gallèpe, Agence Française de Développement**

Hervé Gallèpe et Grégoire Chauvière Le Drian travaillent, au sein de l'Agence Française de Développement, sur les dispositifs de soutien au secteur privé en Afrique subsaharienne. Ils présentent dans cet article les modes d'intervention possibles des bailleurs de fonds publics pour contribuer à améliorer l'accès au financement des PME.

*Les bailleurs de fonds ne doivent pas se contenter d'adopter des stratégies orientées vers l'offre de financements mais doivent également se concentrer sur la demande. Les difficultés des PME à accéder aux financements proviennent en partie de leur incapacité à attirer investisseurs et banquiers. Les bailleurs de fonds peuvent ainsi contribuer à améliorer l'environnement des affaires et apporter un soutien direct aux PME afin de les faire monter en gamme et les rendre ainsi éligibles aux financements.*

Depuis une vingtaine d'années, les pays d'ASS procèdent, dans le cadre d'ajustements structurels et/ou suite à leur adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce, à une libéralisation de leurs économies. Cette confrontation aux marchés internationaux constitue pour eux à la fois une opportunité et un défi. La libéralisation des flux de capitaux offre en effet à ces pays une opportunité de croissance, en leur permettant d'une part d'avoir accès à de nouveaux marchés et d'autre part d'attirer des flux d'IDE. Néanmoins, il existe un risque, pour des pays insuffisamment préparés à l'ouverture et incapables de développer leur secteur productif, de rester à l'écart des flux d'échanges et d'accumuler un retard irrattrapable. Or, les pays d'ASS sont en positions inégales face à l'ouverture. Nombreux sont ceux dont le développement sera rendu difficile par le manque de compétitivité de leur secteur productif. C'est une des raisons pour lesquelles il est important de développer un tissu de PME performantes dans ces pays.

## La nécessité d'une mise à niveau des PME

L'aide publique au développement apporte son soutien à cette dynamique en participant à la modernisation du secteur productif, en particulier des PME. Trois raisons principales justifient cette démarche auprès des PME : elles sont facteurs de croissance, ont de nombreux impacts sociaux et environnementaux positifs, et enfin, elles peuvent, sous certaines conditions, compléter le rôle de l'Etat dans la fourniture de biens publics. Pour favoriser le développement d'un tissu de PME, il faut certes des financements – et l'AFD en propose (lignes de crédit, garanties, prises de participation) – mais il faut aussi et surtout être éligible à ces financements, c'est-à-dire avoir la capacité de les intégrer. Au-delà de l'offre, il est nécessaire de travailler sur la demande. Un des premiers moyens de travailler sur la demande est de contribuer à la mise en place d'un environnement des affaires favorable aux investissements et au développement du secteur productif. Le développement du secteur privé doit en effet s'appuyer sur des marchés efficaces, des capacités humaines de qualité et enfin, sur une bonne gouvernance à tous les niveaux de la sphère politique et économique, c'est-à-dire, plus globalement, sur un climat des investissements favorable. Un tel climat ne peut émerger, dans la plupart des pays d'ASS, sans une amélioration de l'environnement macroéconomique et institutionnel, une baisse des coûts de transactions, une réforme des codes d'investissement, le développement d'infrastructures... Il existe également des modes d'action plus directs sur la demande. Il s'agit des programmes de mise à niveau orientés vers les entreprises tels que les programmes de formation professionnelle, de renforcement des capacités d'analyse marketing, de mise à niveau technologique ou de restructuration financière. Cet appui de la demande peut également passer par le renforcement des chambres de commerce, des chambres de métiers ou des chambres consulaires. L'ensemble de ces interventions doivent permettre de rendre les PME plus compétitives et donc susceptibles d'attirer banquiers et autres investisseurs.

### Le rôle des bailleurs de fonds

De nombreux obstacles au développement des PME peuvent ainsi être surmontés par une intervention des pouvoirs publics, soutenue par les bailleurs de fonds. Au travers de mesures réglementaires, juridiques ou institutionnelles, ils agissent en matière de fiscalité, de certification, de promotion du commerce, etc., afin d'améliorer le climat des investissements. Les bailleurs de fonds peuvent également jouer un rôle plus direct dans le soutien aux entreprises. Leurs modes d'intervention semblent aujourd'hui converger vers deux grands axes : d'une part, l'aide directe aux entreprises pour leur permettre de satisfaire les exigences du secteur bancaire et ainsi faciliter leur accession aux systèmes financiers formels et, d'autre part, le renforcement des liens entre les PME via la structuration de grappes d'entreprises (pôles de compétitivité ou *clusters*) et la promotion des échanges avec les grands groupes (compagnonnage industriel, sous-traitance, ...). L'objectif est de faire monter en gamme les PME, grâce à des programmes ciblés de mise à niveau, afin de les rendre éligibles aux financements disponibles sur le marché.

### La stratégie de l'AFD

Persuadée que le problème d'accès au financement des entreprises est un problème au moins aussi important que la disponibilité de ces financements, l'AFD propose une stratégie basée sur deux approches complémentaires : l'offre de financements et le renforcement des acteurs pour qu'ils soient en mesure d'accéder à ces financements. L'AFD a ainsi soutenu un certain nombre de projets dont la réussite est probante. Les projets qui se concentrent sur la demande peuvent être répartis en deux catégories : ceux qui se concentrent sur l'environnement des PME et ceux qui sont directement orientés vers les entreprises. Les premiers concernent les projets d'organisation des filières, d'accompagnement des organisations intermédiaires, de renforcement des pôles de compétitivité ou des systèmes productifs locaux. Les seconds sont essentiellement des programmes de renforcement des capacités commerciales (PRCC), d'appui technique, de restructuration (productive ou financière) et de mise à niveau. Ces programmes permettent aux entreprises de monter en gamme pour attirer des apporteurs de capitaux, mais les aide aussi à utiliser de façon efficace les financements disponibles pour leur croissance. Dans la continuité de ces stratégies de renforcement, l'AFD développe également son offre de financement à destination des PME. Parmi ses outils, l'AFD promeut notamment les mécanismes de partage de risque,

via le fonds de garantie ARIZ (assurance pour le risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention de l'AFD). De plus, l'AFD a mis en place un programme de mésofinance visant à offrir des financements aux PME qui ne présentent pas de garanties suffisantes pour satisfaire les exigences des circuits bancaires traditionnels, mais qui sortent néanmoins des capacités des institutions de microfinance. Ces programmes de prêts sont complétés par des prises de participation qui visent à la fois à apporter de la ressource en capital mais aussi à accompagner les entreprises dans leur développement grâce à une assistance technique. Enfin, l'AFD propose aux banques des refinancements subventionnés dont l'élément concessionnel est destiné à aider les PME, bénéficiaires finaux, à renforcer leurs capacités.

De façon transversale, dans toutes ses activités, l'AFD est impliquée et implique ses partenaires dans des politiques de responsabilité environnementale et sociale (conditions de travail, gestion des déchets, préservation de l'environnement, ...). L'aide qui est apportée doit renforcer leurs incitations à se développer de manière responsable. Ainsi, les refinancements accordés par l'AFD aux banques et destinés aux PME sont assortis d'exigences environnementales et sociales. De même, l'AFD considère que les grands groupes - y compris les banques - peuvent être un vecteur de diffusion de cette démarche de responsabilité sociale et environnementale et participer de ce fait au transfert de bonnes pratiques.

#### **Le centre de solutions PME à Madagascar**

Initié en 2005, le projet Centre de Solution PME (CSPME) répondait au souhait de l'AFD d'apporter un appui aux exportations malgaches sans créer de nouvelles structures. L'AFD s'est ainsi appuyée sur une structure existante, créée par la SFI qui en assurait le financement pendant les trois premières années, le centre devant ensuite être en mesure de s'autofinancer. Le principe du CSPME est de rassembler en un même lieu les services nécessaires au développement des PME : information, formations et accès au financement (la SFI a en particulier promu un fonds d'investissement PME avec l'assistance technique de Business Partners – Afrique du Sud). L'AFD a proposé au CSPME d'ajouter un volet spécifiquement orienté vers les entreprises exportatrices. Il s'agissait de proposer à ces entreprises une assistance technique pour combler un besoin identifié lors d'un diagnostic préalable. L'AFD prenait alors à sa charge une partie des charges de fonctionnement du Centre sur ce volet.

Site internet : [http://www.ifc.org/ifcext/africa.nsf/Content/SME\\_Solutions\\_Centers](http://www.ifc.org/ifcext/africa.nsf/Content/SME_Solutions_Centers)

#### **Biographie**

<b>Hervé Gallèpe</b> Hervé Gallèpe suit à l'AFD, depuis 2002, les questions relatives au soutien du secteur privé (programmes de mise à niveau des entreprises, de renforcement des capacités commerciales, ...). Il a, de plus, une expérience significative à la représentation française auprès de l'Union européenne. Hervé Gallèpe est diplômé en droit public et en sciences politiques.	<b>Grégoire Chauvière Le Drian</b> Grégoire Chauvière Le Drian est économiste de la division <i>Systèmes financiers et appui au secteur privé</i> de l'AFD depuis 2007. Il a notamment contribué à la définition de la stratégie d'intervention de l'Agence dans l'accompagnement du secteur privé. Grégoire Chauvière Le Drian, normalien, agrégé et titulaire d'un DEA, est diplômé de l'IEP de Paris.
---	---